

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 17 JUIN 2021**

Le 17 juin 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Omey, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 juin 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	6
- votants	42
- ont voté pour	42
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Victor OURY, Joël PÉRARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), Hélène MOINEAU par Milène ADNET (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Murielle STEPHAN (excusé).

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 1049-2021**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Décision modificative**  
**Budget principal**

Le conseil nomme M. Noël VOISIN DIT LA CROIX pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la nomenclature M14 ;

Vu le budget primitif 2021 du budget principal de la CCMC voté par délibération n° 1006-2021 du 15 avril 2021 ;

Vu les remarques émises par le trésorier payeur : les opérations d'ordres ne sont pas équilibrées.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre une décision modificative pour rectifier le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** de modifier le budget général 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
023-023	-6 064,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.06.28 14:41:11 +0200  
Ref:20210624\_105401\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président